Corrigé – Brevet 2025 – histoire-géographie-EMC – Métropole

Analyser et comprendre des documents en géographie, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques, Mobiliser des compétences issues de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie *(20 pts)*

1. Le texte définit les *gigafactorys* comme « ces usines de fabrication de batteries et de leurs composants ». Ce sont donc de très grandes usines qui produisent les batteries des voitures électriques.

2. Plusieurs types d'acteurs participent au développement de la « vallée de la batterie » :

- **les acteurs publics** : l'État, représenté par le président de la République, puisque « Emmanuel Macron annonçait donc l'implantation d'ici à 2025 » de l'usine Verkor, et une collectivité territoriale, la Région Hauts-de-France, qui apporte « un engagement de 60 millions d'euros » ;
- **les acteurs privés** : les entreprises, comme Verkor, qui construit « la première gigafactory de cellules de batteries bas carbone en France », et l'Association régionale de l'industrie automobile (ARIA), qui représente les industriels de l'automobile.

Deux types d'acteurs suffisent : un acteur public (État ou Région) et un acteur privé (entreprise).

3. La « vallée de la batterie » se situe dans le nord de la France, dans la région Hauts-de-France, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Elle s'étend du littoral de la mer du Nord, à Dunkerque, jusqu'à Douai en passant par Douvrin, au sud de Lille. C'est un espace frontalier de la Belgique.

4. La « vallée de la batterie » appartient à un **espace productif industriel**. Elle regroupe trois *gigafactorys* (Verkor à Dunkerque, ACC à Douvrin, Envision AESC à Douai) et plusieurs usines de production de véhicules hybrides et électriques (Renault ElectriCity, Stellantis, Toyota). C'est un espace industriel **en reconversion** : cette ancienne région de l'industrie lourde (mines de charbon, sidérurgie, textile), touchée par la désindustrialisation, se tourne vers une industrie de pointe, liée à la transition énergétique (batteries « bas carbone », voitures électriques). Dunkerque en fait aussi un **espace industrialo-portuaire**, ouvert sur la mondialisation.

5. La « vallée de la batterie » possède d'abord des **atouts** qui attirent les *gigafactorys*. Elle dispose d'un grand port ouvert sur la mer du Nord : Verkor s'installe « dans la zone du Grand Port maritime de Dunkerque », ce qui facilite l'importation des matières premières et l'exportation des productions. Elle est surtout proche des usines automobiles : la carte montre des usines de véhicules hybrides et électriques à Douvrin, Douai, Valenciennes et Maubeuge (Renault ElectriCity, Stellantis, Toyota). Or, selon le délégué de l'ARIA, « il est indispensable que l'on fournisse les composantes à proximité des usines de production, pour que nos véhicules soient les plus compétitifs possibles ». Les batteries produites sont d'ailleurs destinées à ces constructeurs : « batteries pour Stellantis » à Douvrin, « batteries pour Renault-Nissan » à Douai. La région bénéficie aussi d'une tradition industrielle, d'une main-d'œuvre nombreuse, de la proximité de la Belgique et de l'Europe du Nord-Ouest, et du soutien des pouvoirs publics (60 millions d'euros de la Région).

Ensuite, cet espace est **important pour la région**. Il reçoit des investissements considérables : selon la carte, 2 milliards d'euros à Douvrin et 2 milliards d'euros à Douai, et le texte évoque « près de 2,5 milliards d'euros » pour Verkor à Dunkerque. Il crée de nombreux emplois : la carte prévoit 2 000 emplois à terme à Douvrin, 2 000 à Dunkerque et 3 000 à Douai en 2030, soit environ 7 000 emplois ; pour la seule usine Verkor, le texte annonce « 2 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects ». Grâce à ces trois usines, la région accueille « les

trois gigafactorys françaises » et devient la « région leader de l'industrie automobile de demain ». C'est donc un espace productif dynamique, qui redonne de l'élan à une région longtemps frappée par la désindustrialisation.

> ⚠ **Piège.** Pour Verkor, le texte parle de « près de 2,5 milliards d'euros » alors que la carte indique 1,5 milliard d'euros. Ne mélange pas les deux chiffres sans dire d'où ils viennent : précise toujours « selon le document 1 » ou « selon le document 2 ».

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Exemple choisi : l'Algérie. Plan : I. Une colonie qui réclame l'égalité puis l'indépendance (1945-1954) ; II. Une guerre longue et violente (1954-1962) ; III. L'indépendance et ses conséquences.

> Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux peuples colonisés réclament leur indépendance : c'est la décolonisation. L'Algérie, conquise par la France à partir de 1830, est alors formée de départements français où vivent environ un million d'Européens, les « pieds-noirs », et plus de huit millions d'Algériens musulmans qui n'ont pas les mêmes droits. Comment l'Algérie a-t-elle obtenu son indépendance, et à quel prix ?
>
> Dès le 8 mai 1945, à Sétif, des manifestations nationalistes sont durement réprimées par l'armée française : des milliers d'Algériens sont tués. Faute de réformes, le Front de libération nationale (FLN) déclenche l'insurrection le 1er novembre 1954 : c'est la « Toussaint rouge ». Pour les gouvernements français, « l'Algérie, c'est la France » : ils refusent de négocier et envoient des centaines de milliers de soldats, dont les jeunes appelés du contingent. La guerre est très violente : attentats du FLN, torture pratiquée par l'armée française, notamment pendant la bataille d'Alger en 1957.
>
> Ensuite, la guerre fait tomber la IVe République : en 1958, le général de Gaulle revient au pouvoir et fonde la Ve République. En 1959, il reconnaît le droit des Algériens à l'autodétermination. Les partisans de l'Algérie française s'y opposent par un putsch de généraux en 1961, puis par les attentats de l'OAS. Finalement, les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962 entre la France et le FLN puis approuvés par référendum, conduisent à l'indépendance, proclamée le 5 juillet 1962.
>
> Les conséquences sont lourdes. La guerre a fait plusieurs centaines de milliers de morts. Près d'un million de pieds-noirs quittent l'Algérie dans l'urgence pour la métropole. Les harkis, Algériens qui avaient combattu aux côtés de l'armée française, sont massacrés en grand nombre ou regroupés dans des camps en France. En Algérie, le FLN prend le pouvoir et instaure un parti unique.
>
> Ainsi, l'Algérie a conquis son indépendance au terme de huit ans de guerre. Ce conflit a profondément marqué les deux pays, et sa mémoire reste encore douloureuse aujourd'hui.

> 💡 **Astuce.** La consigne exige trois choses : les **acteurs** (FLN, armée française, de Gaulle, pieds-noirs, harkis, OAS), les **étapes** (1945, 1954, 1958, 1962) et les **conséquences**. Vérifie que chacune apparaît clairement. Tu peux aussi choisir l'Inde (Gandhi, Nehru, non-violence, indépendance le 15 août 1947, partition avec le Pakistan).

2. a) Années des évènements représentés par les pièces :

- chute du mur de Berlin : **1989** (9 novembre 1989) ;
- naissance de l'ONU : **1945** ;
- signature du traité de Rome : **1957**.

> ⚠ **Piège.** Les pièces célèbrent des anniversaires : on lit « 30 ans » et « 2019 » sur la pièce du mur de Berlin, « 50 » sur celle de l'ONU et « 50 ans » sur celle du traité de Rome. L'année demandée est celle de l'évènement lui-même, pas celle de la pièce.

2. b) On place sur la frise un évènement postérieur à 1945, par un trait vertical précis sur l'année, avec son nom et sa date. Exemples possibles :

- **1958** : naissance de la Ve République ;
- **1962** : indépendance de l'Algérie ;
- **1991** : disparition de l'URSS ;
- **1992** : traité de Maastricht (naissance de l'Union européenne).

Un seul évènement suffit ; on peut aussi placer, par des traits, les trois évènements de la question a) (1945, 1957, 1989) pour compléter la frise.

2. c) La guerre froide est une **période** : on la représente par une **bande colorée (ou un rectangle hachuré)** au-dessus de la frise, qui commence en **1947** et se termine en **1991** (disparition de l'URSS), avec la mention « Guerre froide » (ou une légende associée à la couleur).

Exercice 3 – Mobiliser des compétences issues de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. L'affiche dénonce une **inégalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux études et aux métiers de l'informatique** : « Aujourd'hui en France, seulement 11 % des étudiants en école d'informatique sont des femmes ». Les femmes sont donc très sous-représentées dans les filières scientifiques et numériques, ce qui entretient ensuite une inégalité professionnelle (la campagne s'intitule « L'égalité professionnelle, ça se travaille ! »).

2. L'article premier de la Constitution affirme que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Il précise aussi : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. » L'égalité est donc une valeur inscrite dans le texte fondamental de la République.

3. Ada Lovelace (1815-1852) est présentée comme « pionnière de la programmation informatique ». Recourir à cette figure permet d'abord de **combattre un stéréotype** : l'informatique n'est pas un domaine « masculin », puisqu'une femme a joué un rôle fondateur dans son histoire dès le XIXe siècle. Cela permet aussi de **rendre visibles les femmes scientifiques**, souvent oubliées dans l'histoire des sciences. Enfin, elle sert de **modèle** auquel les jeunes filles peuvent s'identifier : l'affiche veut les encourager à choisir des études d'informatique pour augmenter la part de 11 %. Elle contribue ainsi à rendre réel l'« égal accès des femmes et des hommes » aux « responsabilités professionnelles » voulu par la Constitution.

4. *Discours rédigé (sans signature ni nom d'établissement, pour respecter l'anonymat).*

> Mesdames et Messieurs les professeurs, chers camarades,
>
> Nous sommes réunis aujourd'hui, 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Cette journée nous rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de notre République. Elle figure dans sa devise, « Liberté, Égalité, Fraternité ». Dès 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Le préambule de la Constitution de 1946 ajoute que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Enfin, l'article premier de notre Constitution précise que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales.
>
> Pourtant, ces inégalités existent encore. À travail comparable, les femmes sont en moyenne moins bien payées que les hommes. Elles restent peu nombreuses dans certains métiers : seulement 11 % des étudiants en école d'informatique sont des femmes. Elles sont encore minoritaires parmi les élus et les dirigeants d'entreprise, et elles assurent toujours la plus grande part des tâches ménagères. Ces inégalités commencent souvent très tôt, avec des stéréotypes qui laissent croire que certaines matières ou certains métiers seraient « pour les garçons » et d'autres « pour les filles ».

> C’est pourquoi je vous propose deux actions concrètes dans notre collège. D’abord, organisons une exposition « Femmes pionnières » au CDI : chaque classe réaliserait des affiches sur une femme qui a marqué les sciences, l’histoire ou le sport, comme Ada Lovelace ou Marie Curie. Ensuite, invitons, lors du forum des métiers, des femmes ingénieures, informaticiennes ou cheffes d’entreprise pour qu’elles présentent leur parcours, et ouvrons un atelier de programmation où les filles seraient aussi nombreuses que les garçons.
>
> L’égalité, comme le dit une affiche, « ça se travaille ». Travaillons-y ensemble, dès aujourd’hui, dans notre collège. Je vous remercie.

⚠ **Piège.** La consigne demande trois éléments : le rappel des **valeurs de la République**, la preuve que les inégalités **existent encore** et **deux idées concrètes** pour le collège. Respecte aussi la forme d’un discours (adresse au public, formule finale) et ne signe pas.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour l’exercice 1, 50 minutes pour l’exercice 2 (dont 35 pour le développement construit) et 25 minutes pour l’EMC, et garde 5 minutes pour relire. L’annexe de la page 7 (la frise) doit être rendue avec la copie : complète-la au fur et à mesure, sans y écrire ton nom.

En géographie, la question 5 rapporte le plus de points : fais deux paragraphes bien séparés (les atouts, puis l’importance pour la région), en citant les deux documents et en ajoutant tes connaissances (reconversion industrielle, transition énergétique, façade maritime). Dans le développement construit, une colonie bien connue (Algérie ou Inde) avec des dates sûres vaut mieux qu’un exemple original mal maîtrisé.

En EMC, le discours du 8 mars est souvent bâclé par manque de temps : c’est pourtant là que se jouent beaucoup de points. Cite au moins un texte de référence avec sa date, un fait chiffré (les 11 % de l’affiche) et deux idées vraiment réalisables dans un collège.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).